

Arrêté N°2022-05
ADMISSION EN PREMIERE ANNEE 2022

ARRÊTÉ RELATIF À LA NOMINATION DES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE SITE ET RESPONSABLES DE SALLES POUR LA PROCÉDURE COMMUNE D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DES DIPLÔMES « GRADE MASTER - CURSUS GÉNÉRAL » DES INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES DU RÉSEAU ScPo DE LA SESSION 2022

La Directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le Code de l'éducation notamment les articles D. 741-9, D. 741-10 et D. 741-11 ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu la convention pour l'organisation de l'admission en première année entre les Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ;
Vu le règlement d'admission en première année des Diplômes « Grade Master - Coursus général » des Instituts d'Etudes Politiques du Réseau ScPo de la session 2022 ;
Vu l'arrêté de nomination du jury d'admission en première année pour la session 2022 ;
Vu l'arrêté relatif à la nomination des responsables des centres d'examen ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Est nommée responsable administrative du centre d'examen de Saint-Germain-en-Laye, Madame Natalie Phélip, Responsable du pôle diplômes et admissions, pour l'année 2022.

Article 2 :

Sont nommés Responsables de salles :

- Hall 5 : Alain Gnanou
- Hall 7, bloc 1 : Myriam Chirbi
- Hall 7, bloc 2 : Caroline Lecomble
- Hall 7, bloc 3 : Sylvie Lopes
- Hall 7, bloc 4 : Nathalie Phillipy
- Hall 7, bloc 5 : Jean-Baptiste Salva
- Hall 7, bloc 6 : Sophie de Miribel
- Hall 7, bloc 7 : Mirela Inajetovic

Article 3 :

La secrétaire générale adjointe en charge de la scolarité et des admissions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain, le 20 avril 2022,

Madame Céline Braconnier
Directrice

Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye